

# Laïcité et liberté religieuse

## Diplôme Universitaire

### Rythme

125h de formation, de janvier à juin  
(les lundis et mardis de 17h à 20h).

### Coût de la formation

600€ en formation initiale  
1200€ en formation continue  
2500€ en formation continue  
avec un financement par un tiers

### Capacité d'accueil et sélection

Sélection effectuée sur la base d'un dossier de candidature comprenant un CV et une lettre de motivation. Un entretien oral pourra éventuellement être réalisé.  
La capacité d'accueil est de 30 étudiants.

**Candidatures jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à adresser à M Philippe FORAY ([philippe.foray@univ-st-etienne.fr](mailto:philippe.foray@univ-st-etienne.fr)) en copie à M<sup>me</sup> Catherine FARCE ([catherine.farce@univ-stetienne.fr](mailto:catherine.farce@univ-stetienne.fr))**



## Objectifs

- Transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, et en particulier au principe de laïcité et à ses applications.
- Fournir des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée.
- Promouvoir la connaissance des faits religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics.



## Public

- Cadres religieux, responsables d'associations culturelles, aumôniers, ministres du culte
- Référents laïcité
- Personnels salariés et agents publics relevant des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière souhaitant acquérir une meilleure connaissance des faits religieux
- Étudiants souhaitant compléter leur formation (sous réserve des places disponibles)

# Module 1

- **Introduction à la laïcité et méthodologie du travail universitaire**  
Enseignant : Philippe FORAY – Professeur Sciences de l'éducation (Univ. Saint-Étienne)

Ce cours introductif a vocation à accompagner les étudiantes et étudiants dans l'élaboration de leur mémoire. Il s'appuie sur une compréhension globale de la laïcité en France, en tant que dispositif juridique, historique et politique réglant les relations entre l'État républicain et les religions.

- **Encadrement et limites à la liberté religieuse : Droit international, Droit européen (UE et CESDH) & Droit interne (bloc de constitutionnalité, loi de 1905)**  
Enseignants : Maryline GRANGE – Maître de Conférences en Droit Public (Univ. St-Etienne) / Mouna MOUNCIF-MOUNGACHE – Maître de Conférences en Droit Public (Univ. St-Etienne) / Maëlle COMTE – Maître de Conférences en Droit Public (Univ. St-Etienne)

Dans le cadre de ce cours relatif à la liberté de religion, il s'agit de distinguer la liberté de religion de la liberté de conscience et de la liberté d'opinion. Les différentes composantes de la liberté de religion permettent d'appréhender le contenu de cette liberté. La liberté de religion connaît un certain nombre de limites fixées par la loi qu'il conviendra d'étudier. Le cadre juridique spécifique de l'État français conduit à un aménagement juridique spécifique de la liberté de religion.

- **Liberté religieuse et laïcité à l'étranger : Grande-Bretagne, Allemagne, Brésil & Italie**  
Enseignant : Aurélien ANTOINE – Professeur de Droit Public (Univ. St-Etienne)

Les relations État/religions s'organisent différemment selon les États, même si un socle commun peut être identifié. L'analyse du statut des cultes dans divers États notamment européens permet d'identifier les particularismes du droit français des religions.

# Module 2

- **Sphère publique : établissements de santé, service public de l'enseignement, domaine public & service public de la justice (neutralité du juge, objections de conscience, etc.)**  
Enseignant : Mouna MOUNCIF-MOUNGACHE – Maître de Conférences en Droit Public (Univ. St-Etienne)

- **Sphère privée : entreprises, familles, finances & associations**  
Enseignants : Maryline GRANGE – Maître de Conférences en Droit Public (Univ. St-Etienne) / Mouna MOUNCIF-MOUNGACHE – Maître de Conférences en Droit Public (Univ. St-Etienne) / Baptiste BONNET – Doyen & Professeur de Droit Public (Univ. St-Etienne)

La loi du 9 décembre 1905 impose une stricte neutralité religieuse de l'État français. La neutralité comme composante de la laïcité suppose à la fois la non-reconnaissance des religions et la garantie du libre exercice du culte. Deux catégories d'espaces sont concernées à des degrés divers. Dans le cadre de la sphère publique, seront abordées les questions religieuses au sein de divers services publics (santé, école, justice notamment). Il s'agira d'apprécier la neutralité des agents et des usagers. Dans le cadre de la sphère privée et de la sphère sociale, plusieurs espaces topiques seront analysés : la famille, l'entreprise, le monde associatif et la finance.

# Module 3

- **Institutions en lien direct avec la laïcité (Bureau des cultes, observatoire de la laïcité, référent laïcité) - Institutions s'intéressant aux droits fondamentaux (juges, commissaire aux Droits de l'Homme, Autorités Administratives Indépendantes) - Les associations laïques (Ligue des droits de l'Homme, Ligue de l'enseignement, etc.) - Les associations culturelles - Édifices du culte - Statut des ministres du culte, etc.**  
Enseignants : Christophe TESTARD – Professeur (Univ. Clermont-Frd) / Maëlle COMTE – Maître de Conférences en Droit Public (Univ. St-Etienne)

L'étude des espaces de la laïcité suppose une connaissance précise des différents acteurs de la laïcité. Outre les institutions publiques, ce module permettra d'identifier l'ensemble des acteurs en lien avec les religions. Le régime juridique de chacun d'entre eux sera clairement distingué.

# Module 4

- **Histoire de la laïcité en France**

Enseignant : Michel DEPEYRE - Maître de Conférences Histoire moderne (Univ. St-Etienne)

Pour comprendre la laïcité, l'approche juridique doit être complétée par une approche historique. Cette histoire a pour objet de restituer les principales étapes de la laïcisation de l'État en France, depuis les premières lois fondamentales au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que celle des mouvements laïques (Libre Pensée), en particulier, la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, jusqu'à l'actualité la plus récente, notamment les discussions publiques sur le port des signes religieux (et la loi de février 2004).

- **Histoire et sociologie des religions en France au XXe siècle**

Enseignant : Jean-Baptiste PESQUET - Formateur Protection Judiciaire de la Jeunesse (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Parallèlement à l'histoire de la laïcité, l'histoire des religions et des principales Églises présentes sur le territoire français au XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle, donnera un éclairage complémentaire indispensable, s'il est vrai que ces deux histoires ne sauraient être dissociées l'une de l'autre. Les conditions d'exercice de la liberté religieuse et de la pratique des cultes ne sauraient être précisées sans une sociologie des publics concernés et des institutions religieuses elles-mêmes. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, de fortes évolutions sociales et démographiques ont eu lieu, liées à l'histoire politique, économique et sociale de la France. Cette sociologie (historique) vise à permettre une meilleure connaissance des publics concernés.

- **Introduction aux grands mouvements religieux (judaïsme ; islam ; catholicisme ; Eglise réformée)**

Enseignants : Guillaume GRANGEON - Professeur d'Histoire / Mehdi MOUHOUBI - Professeur d'Histoire

Afin d'appréhender les grands mouvements religieux, une visite des lieux de culte des 4 cultes majeurs en France sera organisée avec les institutions locales.

# Module 5

- **Phénomènes de radicalisation**

Enseignant : Carlotta GRACCI - Formatrice Protection Judiciaire de la Jeunesse / Jean-Baptiste PESQUET - Formateur Protection Judiciaire de la Jeunesse (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Le module cinq consacré aux phénomènes de radicalisation visera dans un premier temps à identifier les phénomènes concernés : de quoi parle-t-on ? Comment s'installe un processus de radicalisation (facteurs de risque, éléments de contexte personnel et sociétal) ? Quel est le contenu de l'idéologie djihadiste ? Qui cela concerne-t-il ? Et comment appréhender les indicateurs de repérage ?

Dans un second temps, il abordera les réponses sociales et politique en s'appuyant sur le dispositif national de prévention de la radicalisation : Processus de signalement, fichier FSPRT, accompagnement psychosocial des personnes signalées radicalisées ; dispositif juridique et pénitentiaire (suivi pré et post-sententiel) ; question des enfants de djihadistes, etc.

- **Option facultative : Langue française**  
(voir avec le Département des langues)



## Contacts

### Responsables de formation

**Maëlle COMTE**

Maître de conférences en Droit public  
Faculté de Droit  
Université Jean Monnet Saint-Etienne

**Philippe FORAY**

Directeur de la Faculté de Sciences Humaines et sociales  
Professeur en Sciences de l'éducation  
Université Jean Monnet Saint-Etienne

### Responsable scolarité

**Catherine FARCE**

catherine.farce@univ-st-etienne.fr  
04 77 42 13 55